



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 71378

Texte de la question

M. Yann Galut attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, à propos du souhait exprimé par les anciens Résistants de voir la date du 27 mai reconnue comme journée nationale de la Résistance. Cette date est, en effet, hautement symbolique puisqu'elle fait référence à la création du Conseil national de la Résistance sans lequel les Forces françaises de l'intérieur du pays n'auraient pu unir leurs forces et soutenir l'action des Alliés. Elle doit être également l'occasion de rappeler dans les écoles et les lycées quelle a été l'action des hommes et des femmes qui n'ont pas cédé aux exigences de l'occupant allemand. Seule l'instauration d'une journée, non pas fériée, mais obligatoirement consacrée à l'étude historique de cette période sombre de la République française, pourra rappeler aux prochaines générations la valeur d'une telle attitude, souvent payée au prix d'une vie. Il demande donc si le Gouvernement ne devrait pas aller plus loin que la simple incitation à organiser de simples manifestations commémoratives et rappeler, grâce à notre calendrier, l'un des fondements du rétablissement de la démocratie.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense chargé des anciens combattants est très sensible à la conservation de la mémoire de la Résistance pendant le second conflit mondial, qui constitue une des composantes structurantes de l'Histoire collective de la France. L'intérêt du Gouvernement s'est manifesté par son soutien à la Fondation de la Résistance. Il s'est concrétisé par l'achat, par le ministère de la défense, de nouveaux locaux dans un immeuble, boulevard des Invalides à Paris, dont l'inauguration doit intervenir au début de l'année 2002, et par l'augmentation de la dotation de la fondation. Des associations souhaitent que soit institutionnalisée la date du 27 mai comme date unique de commémoration. Certes, la Résistance n'est pas née en 1943, puisque dès juin 1940 des Français ont refusé de se résigner à la défaite, le général de Gaulle à Londres, Jean Moulin à Chartres et bien d'autres encore ont pris alors des initiatives, qui se sont progressivement étendues et fédérées. Il n'en reste pas moins que la date du 27 mai 1943 est chargée de symbole puisque ce jour a été créé le Conseil national de la Résistance sous l'impulsion de Jean Moulin, qui regroupait huit grands mouvements (Combat, Libération, Franc-tireur, Front national, OCM, Ceux de la Résistance, Ceux de la Libération et Libération-Nord), six partis politiques (Parti communiste, SFIO, Parti radical, Alliance démocratique, Fédération républicaine et Démocrates populaires) et deux syndicats (CGT, CFDT). Le secrétaire d'État est favorable à l'approfondissement de la politique suivie jusqu'à ce jour en direction des établissements d'enseignement primaire et secondaire, qui consistait à faire étudier des textes incarnant les valeurs de la République. Il conviendrait d'instituer une journée pédagogique, la « Journée de l'esprit de résistance » en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, qui favoriserait le lien intergénérationnel entre les témoins-acteurs de la Résistance, tant qu'ils sont encore vivants, et les jeunes concitoyens. Il est en effet indispensable de donner en exemple à la jeunesse l'engagement de ces femmes et de ces hommes au service des valeurs de la Nation, de la République, de la démocratie et des droits de l'Homme contre la barbarie nazie, dans un contexte particulièrement tragique de l'histoire nationale.

Données clés

Auteur : [M. Yann Galut](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71378

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 décembre 2001, page 7485

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1103